



Prévenir le risque routier dans les entreprises du BTP : un enjeu toujours d'actualité en 2017

Organiser les déplacements de ses équipes, aménager son véhicule utilitaire, se faire livrer les matériaux par les fournisseurs directement sur le chantier..., les entreprises engagent de nombreuses actions de prévention liées au risque routier qui vont dans le sens d'une dynamique vertueuse et du développement d'une culture prévention.

En effet, depuis que le risque routier a été décrété grande cause nationale en 2002, plus de la moitié des entreprises intègrent la dimension routière dans leur Document Unique (DU). Toutefois, elles ne sont que 23 % à avoir traité ce risque dans leur plan d'actions et seulement 10 % d'entre elles le citent comme 1^{er} risque à prendre en compte.

Chaque année, la route est toujours à l'origine de plusieurs centaines d'accidents du travail graves ou mortels dans le Bâtiment et les Travaux Publics. Afin d'encourager les entreprises à identifier le risque routier dans leur évaluation des risques professionnels, l'OPPBTP inscrit cette démarche dans un parcours de prévention et propose un dispositif complet mixant outils, formation, partenariats...

Le risque routier : une priorité constante pour les professionnels du Bâtiment et des Travaux Publics

Bien que le BTP soit plus sensibilisé que les autres secteurs, le risque routier reste encore prépondérant en 2017 pour les professionnels (vitesse inadaptée, téléphone au volant, mauvais chargement, défaut d'arrimage...).

Ainsi, la route est la deuxième cause d'accidents graves et mortels dans le Bâtiment et les Travaux Publics après les chutes de hauteur. La première, si l'on prend en compte également les trajets domicile-travail qui totalisent les $\frac{3}{4}$ des accidents. En 2015, les indicateurs sont passés au vert : l'indice de fréquence s'établit à 61,9 contre 63,6 en 2014, les **accidents de trajets sont en net recul** (- 11 %). Alors que, dans le même temps, sur l'ensemble des secteurs, la hausse a été de 1,3 %. 26 personnes travaillant dans le BTP ont perdu la vie dans un accident de trajet en 2015 contre 30 l'année précédente et le secteur a enregistré 4 727 accidents de trajet avec arrêt de travail ont été constatés contre 5 313 en 2014.

Ces accidents sont principalement dus à une prise en compte insuffisante du risque routier dans les plans d'actions associés au Document Unique. Les actions de prévention déployées sont encore limitées et privilégient l'axe technique plutôt qu'organisationnel.

Un programme d'actions complet pour sensibiliser et mobiliser davantage les entreprises

Les déplacements professionnels avec le véhicule de l'entreprise engage la responsabilité de l'employeur, potentiellement jusqu'à la faute inexcusable. Le risque routier est donc un risque réel et un enjeu majeur pour les entreprises du BTP. Une politique de prévention adaptée est la clé pour baisser l'accidentologie. Elle permet, entre autres, d'éviter le traumatisme d'un accident, de mieux organiser le travail et la gestion des déplacements et de limiter la fatigue des salariés.

Afin d'encourager les entreprises à identifier le risque routier dans leur évaluation des risques professionnels, l'OPPBTP propose :

- **Un outil d'évaluation des risques en ligne** : l'espace prévention du site preventionbtp.fr permet aux entreprises d'évaluer leurs risques, dont celui des déplacements, et d'établir leur plan d'actions ;

* Source : CNAMTS



- **Des ressources documentaires également accessibles sur le site preventionbtp.fr** : affiches, memento, fiches prévention, vidéos mais aussi un guide pratique sur la prévention du risque routier conçu sous forme de fiches à télécharger gratuitement ;
- **Une offre de formation spécifique** :
 - le module « Maîtriser le risque routier » a pour but de faire connaître les principaux risques liés à l'utilisation d'un véhicule, en particulier un utilitaire léger, pour se déplacer et les moyens de diminuer ce risque. Ce module de sensibilisation de 2 heures s'adresse à l'encadrement, aux chefs d'équipe et aux compagnons.
 - la formation interactive « Prév'action Risques routiers ». Cette session de formation de 4 heures permet de passer en revue les principaux risques liés aux activités des opérateurs sous forme de quiz, illustrés à partir de photos et de films ;

Des partenariats pour agir concrètement sur le terrain

L'Organisme se mobilise également sur le terrain en collaboration avec la Sécurité routière, les organisations professionnelles et la CNAMTS. L'OPPBTP a récemment signé pour trois ans une convention de partenariat avec la SMABTP, Société mutuelle d'assurance du bâtiment et des travaux publics. La première phase du partenariat en 2015 prévoyait l'accompagnement et le conseil de 4 régions test. En 2016, cela s'est traduit par l'organisation de 8 sessions de formation Prév'action dispensées par l'OPPBTP et cofinancées par SMABTP. 4 réunions de sensibilisation ont été organisées sur le sujet de la prévention routière en région avec la participation des fédérations professionnelles du BTP, soit 270 personnes accueillies. La SMA et l'OPPBTP ont créé un clip vidéo de sensibilisation sur le risque routier. Celui-ci est diffusé auprès des sociétaires SMA via leur site internet et auprès des professionnels du BTP depuis le site preventionbtp.fr.

En 2017, l'action des deux partenaires s'étendra sur tout le territoire et se concentrera sur l'évaluation des risques professionnels liée aux déplacements (EVRP) et sur l'organisation du travail et des chantiers qui en découle.

« Nous avons un parc de 80 véhicules dans l'entreprise et nos salariés font beaucoup de déplacements dans le cadre de leurs missions. Notre Document Unique nous a permis d'identifier le risque routier comme prioritaire dans notre politique de prévention. La SMABTP et l'OPPBTP nous ont accompagnés dans la formation de tous nos salariés nouveaux arrivants et notre personnel de montage. Une vraie réflexion collective a été menée. Nous avons amélioré l'organisation des déplacements, l'équipement et l'aménagement de nos véhicules, mis en place un contrôle systématique de leur charge avant utilisation... Les résultats sont là : en 2016, nous avons observé une baisse de 50 % du nombre d'infractions et une amélioration significative de la sinistralité matérielle », témoigne Frédéric Taillandier – Directeur Qualité Sécurité Environnement pour l'entreprise Sofradi (44).



A propos de l'OPPBT

L'Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics (OPPBT) a pour mission de contribuer à la promotion de la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles ainsi qu'à l'amélioration des conditions de travail auprès des professionnels du bâtiment et des travaux publics.

Chaque année, les 332 collaborateurs accompagnent les entreprises avec des actions de conseil, de formation et d'information à travers :

- **15 900 actions, accompagnement et diagnostics de CONSEIL auprès de 8 800 entreprises**, à l'aide de services innovants : un outil d'évaluation des risques pratiques (Préval), une démarche et des solutions métier pour améliorer les conditions de travail (Démarche de progrès et Adapt BTP), ... et le site www.preventionbtp.fr pour évaluer les risques en quelques clics, effectuer le suivi de son personnel et de son matériel et s'informer grâce à de nombreux outils pratiques à télécharger.
- **La FORMATION de 18 000 professionnels du BTP** grâce à 67 stages adaptés aux entreprises, répertoriés dans le catalogue Vision ; des formations pour les maîtres d'apprentissage, les étudiants et les acteurs de la prévention ainsi qu'un accompagnement pour bâtir des plans de formation.
- **Des actions d'INFORMATION avec de multiples supports** comme le magazine Prévention BTP qui compte 100 000 lecteurs chaque mois ; la newsletter de Prévention BTP avec 32 500 abonnés ; des affiches, des mémentos, des fiches prévention, ... illustrés, en commande et téléchargeables sur le site ; 50 ouvrages et registres, 70 vidéos pédagogiques pour aiguïser son regard prévention ; des campagnes de communication nationales de sensibilisation (amiante, TMS, 100 minutes pour la vie, ...).

Passez simplement à la prévention avec l'OPPBT - www.preventionbtp.fr !

Retrouvez toute l'information de la prévention sur oppbtp.com



@preventionbtp



PréventionBTP



PréventionBTP

SERVICE DE PRESSE

CLC Communications • 01 42 93 04 04
Christelle Grelou • c.grelou@clccom.com
Jessica Djaba • j.djaba@clccom.com

OPPBT

Solange Delpech • 01 46 09 26 76
solange.delpech@oppbtp.fr
Stéphanie Bigeon-Bienvenu • 01 46 09 26 54
stephanie.bigeon.bienvenue@oppbtp.fr